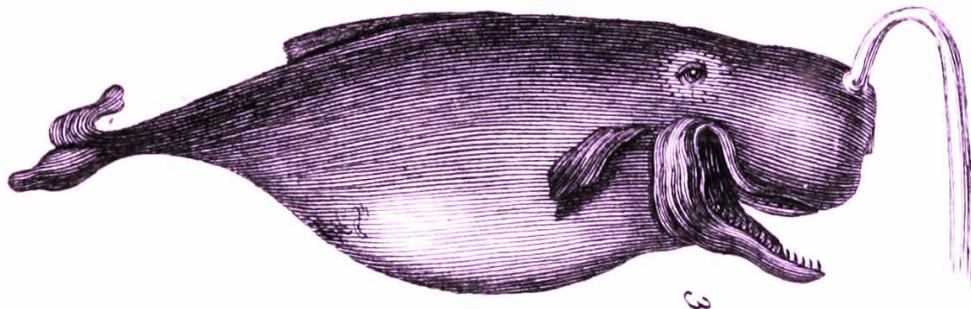


## La baleine vous rappelle...



que pour les particuliers, **les dons à des associations d'intérêt général sont déductibles des impôts à hauteur de 66%**, dans la limite de 20% du revenu imposable (loi n°2005-32 du 18 janvier 2005).

Aussi, si vous le souhaitez,

**en donnant 30€** aux ruelles d'Auriac, 19,80€ seront déduits de vos Impôts.

Votre don ne coutera en définitive que **10,20€...**

**en donnant 100€** aux Ruelles d'Auriac (si!! c'est possible!!!), 66€ seront déduits de vos Impôts. Votre don ne coutera en définitive que **33€...**

**Dans tous les cas, merci de votre soutien!**

**La baleine...**

Les Ruelles d'Auriac vous envoie un reçu fiscal sur demande suite à votre don. Lors de votre déclaration d'impôts, n'oubliez pas de joindre ce reçu. **66% du montant de vos dons seront directement déduits de l'impôt à payer.**

Association « les Ruelles d'Auriac ». associataion loi 1901 àbut non lucratif